

l'ouvrage de Basil Hammond, à propos de la situation qui prévalait à l'époque où Athènes était menacée. Voici :

Le rôle d'Alcibiade dans cette révolution a consisté uniquement à la mettre en marche en soulevant le faux espoir d'une alliance perse. Ses agents se sont rendus à Athènes et Pisandre, qui s'était mis à leur tête, déclara à l'assemblée des citoyens que le seul espoir de salut pour Athènes c'était de s'allier avec les Perses. Il a déclaré que cette alliance serait possible si l'on invitait Alcibiade à revenir, si l'on abolissait la démocratie que le roi perse n'aimait pas et si l'on établissait, à sa place, une oligarchie en laquelle le roi pourrait avoir confiance. L'idée de perdre sa constitution démocratique répugnait à l'assemblée mais, cédant aux circonstances, elle approuva quand même provisoirement le changement proposé.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, étant donné les changements rapides que l'on veut faire, à la veille de l'ajournement de la 1<sup>re</sup> session de la 28<sup>e</sup> législature, nous ne pouvons accepter la règle de clôture qu'on veut nous imposer et que nous nous battons pour la survie de cette démocratie.

Ceci, monsieur l'Orateur, se passait dans l'Athènes antique. C'était le premier pas vers la chute de la démocratie. On avait reçu une proposition qu'on ne pouvait examiner. Il fallait se hâter de l'adopter afin de conclure l'alliance. On l'a donc adoptée vivement, sans l'examiner comme il fallait, et ce fut la fin du gouvernement démocratique.

Un peu plus tard, la même chose se présente chez les Romains. Les Romains ont été obligés, à maintes reprises, de recourir aux pouvoirs dictatoriaux pour disposer de certaines affaires. C'était plus efficace, comme on semble nous le dire à la Chambre. Qu'est-il arrivé, à ce moment-là? La Chambre le sait. Le Sénat de Rome s'était si bien habitué aux méthodes totalitaires qu'il fut facile au dictateur Jules César d'assumer éventuellement tout le pouvoir.

Eh bien, je peux dire qu'aujourd'hui, il existe des Jules Césars qui nous présentent des amendements sous une autre forme, comme l'article 75c, et qui veulent établir, au Parlement, une dictature que nous ne pouvons accepter. Les députés pensent peut-être que cela ne peut se produire.

• (3.40 p.m.)

Les vêtements, les automobiles, les téléviseurs, les choses matérielles peuvent changer, mais la nature humaine ne change nullement d'une génération à l'autre. Mais une fois que le franchant de l'arme—en l'occurrence, il est plutôt contondant—a pénétré, c'est le début de la destruction des rouages démocratiques. Quand l'opportunisme et l'efficacité sont les arguments employés pour détruire les règles du Parlement, on fait un grand pas vers la destruction de la démocratie elle-même.

Nous sommes ici, ne l'oublions pas, non pas pour nous-mêmes, mais pour constituer le Parlement de la population canadienne. Au nombre de nos obligations, il y a celle d'assurer la facilité des rapports d'un côté à l'autre de la Chambre, ce qui nous permettra de participer comme il convient aux affaires de l'État.

Sans vouloir, pour l'instant, faire porter le blâme sur qui que ce soit, ni formuler de récriminations, je puis affirmer que quiconque étudie objectivement l'atmosphère de la Chambre des communes, en ce moment, reconnaîtra que nous n'avons pas le genre d'institution auquel la population du Canada a droit. C'est dans cette optique que je prie le premier ministre, le président du Conseil privé et le gouvernement d'envisager la situation.

Je ne veux citer ni les autorités, ni certains commentaires, ni articles du Règlement. Je dis au gouvernement bien franchement et sans détour ce que j'en pense. Il est bien évident que le climat qui règne actuellement à la Chambre des communes ne nous permet pas de nous occuper des affaires du pays et c'est à cause de cet article 75c, qui, à mon avis, devrait être tout simplement retranché.

Au début du débat sur le bill omnibus, nous avons dit: Retranchez du bill les dispositions touchant l'avortement et l'homosexualité et nous adopterons immédiatement cette loi qui, à notre sens, n'était pas parfaite mais qui était tout de même acceptable.

Aujourd'hui, nous disons: Retranchez l'article 75c et nous serons d'accord pour accélérer les travaux de la Chambre et aller de l'avant.

Monsieur l'Orateur, j'ai lu tout le compte rendu officiel du débat qui a eu lieu en 1913, lorsqu'on a inséré dans le Règlement cette disposition qui était tout simplement la règle de clôture dont l'article 75c est la réplique. J'ai pris connaissance des débats au cours desquels on a imposé la clôture en 1913, 1917, 1921, 1926 et 1932.

Or, monsieur l'Orateur, on ne trouvera nulle part, dans cette vaste documentation sur l'application de la règle de clôture, une définition qui permettrait au gouvernement d'imposer une limite de temps. L'article 75c constitue précisément cette règle de clôture permanente et automatique que nous ne pouvons accepter.

Monsieur l'Orateur, pendant combien de temps la justice pourra-t-elle régner au pays sous un tel régime? Qu'advient-il de l'ordre et de l'honnêteté? C'est précisément ce qui s'est produit à la Chambre des communes. Ceux qui ont vécu les événements d'il y a deux ou trois semaines ne pourront plus avoir pour le Parlement le sentiment de respect qu'ils avaient encore pour cette institution.